

Communiqué de presse

Pully, le 7 août 2014

Militants UDC, PLR et Verts vaudois plébiscitent l'initiative de GastroSuisse pour une TVA non discriminatoire dans la restauration.

Le 28 septembre prochain, les citoyens suisses se prononceront sur l'initiative de GastroSuisse demandant un taux de TVA identique pour la restauration classique et les take away. Invités à présenter les enjeux de cette votation devant les bases libérales-radicales, UDC et écologistes, les représentants de GastroVaud ont convaincu 3 des 4 plus grands partis vaudois à glisser un OUI dans l'urne.

Taxer les kebabs et les poulets rôtis à hauteur de 2.5%, contre 8% pour le plat du jour servi dans une pinte villageoise, un bistrot de quartier ou une brasserie traditionnelle : tel est le système en vigueur en matière de TVA. Un régime absurde et fortement discriminatoire, que les Suisses ont l'opportunité de modifier en votant OUI à l'initiative de GastroSuisse, le 28 septembre prochain.

Transcendant les clivages politiques, cette initiative a obtenu le soutien de trois partis vaudois. Militants verts, libéraux-radicaux et UDC recommandent ainsi tous le OUI, après avoir entendu Frédéric Haenni, président de GastroVaud et Gilles Meystre, Directeur, dans le cadre de leurs congrès respectifs. Les votes ont débouché sur de très larges majorités, démontrant le bien-fondé du texte :

Congrès du PLR VD, 25 juin :	184 oui, 3 non et 2 abstentions
Comité élargi des Verts VD, 2 juillet :	13 oui, 3 non et 3 abstentions
Congrès de l'UDC VD, 6 août :	61 oui, 7 non, 12 abstentions.

Stop à l'enfumage du Conseil fédéral et des grands distributeurs!

Les débats ont principalement porté sur les conséquences d'une acceptation de l'initiative, dans le sillage des arguments développés par le Conseil fédéral et par certains milieux économiques. Les représentants de la branche ont donc rappelé les points suivants :

1. l'initiative défend uniquement le principe de non-discrimination, mais laisse aux politiques le choix du taux
2. contrairement à l'écran de fumée brandi par le Conseil fédéral et par les grands distributeurs qui pratiquent d'une même voix le chantage, l'initiative ne conduira pas à l'augmentation du taux appliqué aux aliments de base (2.5%), cette hypothèse n'ayant aucune chance de se concrétiser devant le Parlement ou devant le peuple
3. en cas d'acceptation, le modèle privilégié par la branche serait celui d'un taux médian appliqué aux take away comme aux restaurants classiques, situé entre le taux de l'hébergement (3.8%) et le taux normal (8%)
4. ce modèle a l'avantage de ne pas modifier le taux appliqué aux aliments de base, et dès lors, de favoriser le porte-monnaie des consommateurs.

GastroVaud est la principale association patronale vaudoise de l'hôtellerie-restauration. Elle représente et défend 1650 établissements, qui occupent près de 15'000 emplois et génèrent un chiffre d'affaire annuel de l'ordre du milliard de francs. GastroVaud délivre une large gamme de prestations, qui va de la formation professionnelle à la conduite d'un restaurant destiné à la réinsertion de chômeurs, en passant par les nombreux services de ses partenaires (fiduciaire, conseils juridiques, caisses de pension et de prévoyance). Fondée en 1882, elle a son siège à Pully.

Pour tout renseignement complémentaire :

Gilles Meystre, directeur de GastroVaud, 079 204 52 15, gilles.meystre@gastrovaud.ch